

AR Prefecture

046-214601304-20230213-D\_2023\_04-DE

Reçu le 16/02/2023

Membres en exercice : 11

COMMUNE DE GREZELS

Séance du 13 février 2023

Date de la convocation: 07/02/2023

*L'an deux mille vingt-trois et le treize février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Sébastien PEREZ*

Présents : 7

Quorum atteint : oui

Votants: 9

Pour: 9

Contre: 0

Abstentions: 0

**Présents :** Sébastien PEREZ, Serge LEVERGEOIS, Monique RIVIERRE, Patrick JOUCLAS, Quentin FOURNIÉ, Marianne PEROCHEAU, Valérie JAMPIERRE

**Représentés:** Maurin BERENGER par Sébastien PEREZ, Agnès CHAPELET-VOYE par Serge LEVERGEOIS

**Excusés:** Christine COGNÉ

**Absents:** Arnaud JAECKEL

**Secrétaire de séance:** Valérie JAMPIERRE

### Objet: Modification des statuts AQUARESO - D\_2023\_04

Monsieur le maire indique que par son courrier du 26 décembre 2022 le Président du Syndicat Aquareso a informé les collectivités adhérentes que lors de sa dernière assemblée, le syndicat s'était prononcé favorablement à la modification de ses statuts.

Cette modification statutaire consiste à ajouter à l'article 2 des statuts du Syndicat les éléments suivants :

*Le Syndicat peut, en outre, dans le cadre de sa compétence travaux, exercer en lien avec ses missions, et à titre accessoire, des prestations de service dans les conditions fixées au Code Général des Collectivités Territoriales, pour le compte des communes membres ou situées en périphérie et pour le compte des collectivités membres.*

*Ces fournitures de services consistent à :*



- *Réaliser des prestations pour le contrôle et l'entretien des points d'eau incendie dans le cadre de la défense incendie,*
- *Réaliser des prestations de services pour faire face à des situations exceptionnelles dans le cadre de la solidarité intercommunale (tempête, coupure d'électricité, mesures d'urgence...)*

*Ces missions se feront en nom et pour le compte des collectivités concernées.*

Monsieur le maire propose à l'assemblée d'approuver ces modifications .

Après délibération, le conseil approuve les modifications des statuts du Syndicat Aquareso.

Le maire de GRÉZELS,  
Sébastien PEREZ



Le/la secrétaire de séance,  
Valérie JAMPIERRE



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 16/02/2023  
et publié ou notifié  
le 17/02/2023

